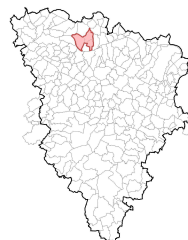


# La Communauté de Communes de Limay, Issou et Guitrancourt

## Principales caractéristiques

Nombre de communes :	3
Population totale :	21 361

## Localisation au sein du département



## Création d'une communauté de Communes de Limay, Issou et Guitrancourt

L'examen de la carte des syndicats en place montre une spécificité entre la rive gauche et la rive droite de la Seine, avec un pôle d'activités et de coopérations autour de **Limay** (16 196 habitants, un port autonome).

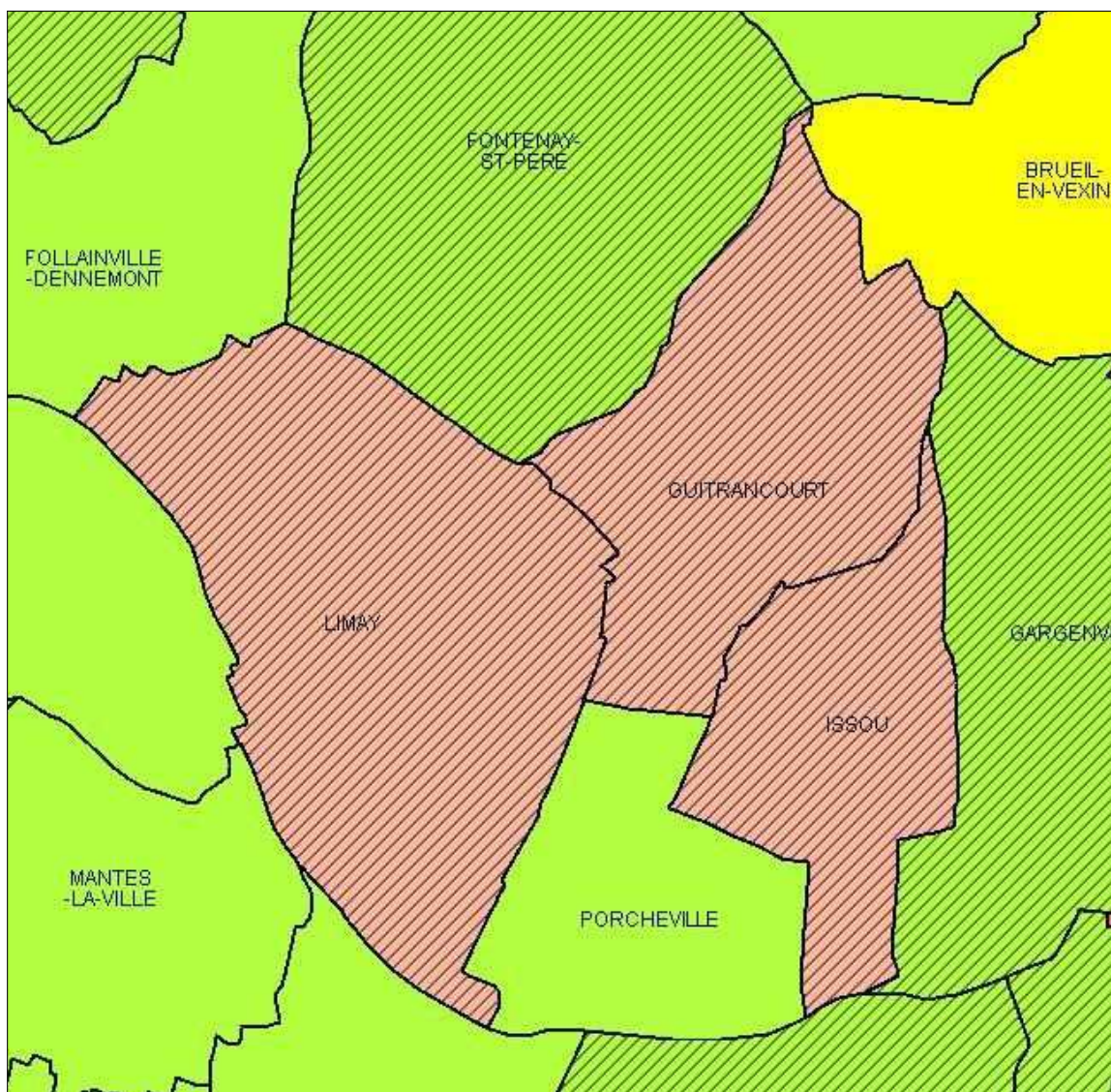
Des habitudes et des projets de fonctionnement partagés avec les communes de **Issou** (4 522) et de **Guitrancourt** (650) sont à prendre en compte, pour permettre une orientation efficace dans la perspective d'un renforcement des coopérations intercommunales.

Ce secteur fonctionne manifestement au cœur de l'espace Seine Ouest, mais la réalité du vivre ensemble et l'état d'avancement des projets supra-communaux, autorisent la première étape d'un EPCI transitoire constitué par ces trois communes, en cohérence avec un bassin qui pourra ultérieurement être sensiblement plus large.

En outre, les communes de Limay, Issou et Guitrancourt doivent s'engager dans la préfiguration d'un EPCI élargi autour du Mantois, en relation avec la CAMY, ainsi que la CCPL et la CCPIF (ces deux dernières communautés de communes sont également maintenues dans un périmètre relativement restreint pour cette étape première étape intermédiaire).

---

**Périmètre de la Communauté de Communes de Limay, Issou et Guitrancourt**



## Caractéristiques fiscales de l'EPCI

Répartition des communes par strate		
strates	nombre	population
Communes de moins de 2 000 habitants	1	643
Communes de 2 000 à 5 000 habitants	1	4 522
Communes de 5 000 à 10 000 habitants	0	0
Communes de plus de 10 000 habitants	1	16 196
Total	3	21 361
Pour mémoire, EPCI préexistant : aucun		

Convergence imposition CFE	
taux maximal EPCI*	21,42%
Intégration immédiate si taux CFE le moins élevé / taux CFE le plus élevé > ou = 90%	Non
Période de lissage des taux	3 ans (durée légale)

\* taux moyen pondéré théorique

EPCI :	Bases d'imposition sur les ménages			Bases d'imposition sur les entreprises
	TH	TFB	TFNB	CFE
	Bases	Bases	Bases	Bases
en K€	28 773 602	29 018 718	90 118	11 622 011
€ / hab.	1 347,02	1 358,49	4,22	544,08
Moyenne départale en €/hab.	1 752,28	1 565,16	7,23	429,27
Ecart	-405,26	-206,67	-3,01	114,81
soit (en %)	-23,13	-13,20	-41,65	26,74

impositions auto-liquidées	
Produits CVAE	IFER
844 046	68 280
39,51	3,20
65,71	5,24
-26,20	-2,04
-39,87	-39,00

Poids relatif des communes membres					
communes	% base TH	% base TFB	% base TFNB	CFE	
				% base	taux actuel
LIMAY	78,08	77,48	60,59	84,48	21,00
GUITRANCOURT	3,78	2,69	25,85	2,37	20,90
ISSOU	18,14	19,83	13,56	13,16	24,23
Total	100	100	100	100	

Dans cette hypothèse, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de "Limay / Guitrancourt / Issou" regrouperait 3 communes et formerait un ensemble de 21 000 habitants.

Les bases d'imposition sur les ménages reflètent une situation relativement défavorable en termes de tissu fiscal (base TH inférieure de 23% à la moyenne départementale) alors même que celles de la fiscalité localement taxable sur les entreprises sont supérieures à cette moyenne (+ 27 % pour la CFE).

La dispersion des taux d'imposition actuels (CFE) exigera le respect d'une période de lissage pour la convergence des taux d'au moins 3 ans.

Source : DGFIP

---

## Proposition de simplification de la carte intercommunale

---

L'ensemble des syndicats dont le périmètre couvre au moins une commune de la Communauté de Communes de Limay, Issou et Guitrancourt ont été ventilés en fonction de leur périmètre et de leurs compétences dans le tableau page suivante.

Les communes adhèrent directement à un total de 11 syndicats. Parmi ces derniers, on dénombre 3 syndicats à vocation unique (SIVU), 1 syndicat à vocation multiple (SIVOM) et 7 syndicats mixtes.

Sous réserve d'une étude plus approfondie des statuts et des compétences des différents groupements, et en cohérence avec celles de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, les évolutions pourraient être envisagées pour les syndicats suivants :

Si les communes rattachées à la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines se retiraient des syndicats suivants alors la Communauté de Communes de Limay, Issou et Guitrancourt pourrait s'y substituer à la condition préalable d'exercer ou de s'attribuer les compétences *assainissement et protection et mise en valeur de l'environnement* :

- SIVU d'assainissement de Issou et Gargenville
- SIVU pour la défense de l'environnement (SIDE)

Si à la suite des substitutions, ces syndicats n'exerçaient plus de compétences, une procédure de dissolution pourrait être engagée.

		Cas 3 : l'EPCI est totalement inclus dans le périmètre du syndicat	Cas 4 : le périmètre de l'EPCI chevauche celui du syndicat
Compétences obligatoires	Aménagement de l'espace		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Syndicat mixte</b> de transport Rive Droite Vexin (1/2)</li> </ul>
	Actions de développement économique		
Compétences optionnelles	Protection et mise en valeur de l'environnement		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>SIVU</b> pour la défense de l'environnement (SIDE)</li> <li>• <b>Syndicat mixte</b> d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO)</li> <li>• <b>Syndicat mixte</b> des installations de tri et de valorisation (SIMITRIVAL)</li> </ul>
	Politique du logement et du cadre de vie	•	<b>Syndicat mixte</b> du Mantois
	Création, aménagement et entretien de la voirie		
	Équipements culturels, sportifs et scolaires		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Syndicat mixte</b> à vocation scolaire d'Issou</li> </ul>
	Action sociale		
	Assainissement		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Syndicat mixte</b> d'assainissement de la Rive Droite</li> <li>• <b>SIVU</b> d'assainissement de Issou et Gargenville</li> <li>• <b>SIVOM</b> de Fontenay-saint-Père et de Guitrancourt (1/2)</li> </ul>
Compétences	Autres		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Syndicat mixte</b> de transport Rive Droite Vexin (1/2) (<i>transport scolaire</i>)</li> <li>• <b>Syndicat mixte</b> d'énergie des Yvelines et SIVAMASA</li> <li>• <b>SIVOM</b> de Fontenay-saint-Père et de Guitrancourt (2/2) (<i>autres actions environnementales</i>)</li> </ul>

facultatives			
--------------	--	--	--

Note : En ligne, les compétences retenues sont celles des Communautés de Communes telles que les définit le code général des collectivités territoriales